

ANNEXE 1

Profil de projet d'investissement (Résumé)

Titre : Programme pilote de gestion intégrée des ressources et équipements pastoraux en zones transfrontalières
Secteur : Agriculture et Elevage Sous-secteur : Elevage
Site/Emplacement : Région du Liptako-Gourma (Mali)
Coût en \$ USA : 4 408 889
Organisme porteur : Autorité du Liptako-Gourma (ALG)
Etudes disponibles : Etudes préliminaires : OUI

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture et l'élevage, qui occupent 80% de la population constituent les principales activités socio-économiques de la région du Liptako-Gourma. L'élevage de la région de l'ALG étant principalement de type extensif (quasi inexistence de cultures fourragères et de sous-produits agro-industriels), les sources principales pour l'alimentation du bétail sont constituées par les pâturages naturels et les sous-produits agricoles.

On constate que les pâturages naturels sont en diminution constante, du fait notamment de pratiques comme le défrichement, les feux de brousse, l'occupation des enclaves pastorales, des couloirs de passage, la disparition des pistes de transhumance, etc., mais aussi en raison d'une concurrence croissante entre espaces agricoles et espaces pastoraux et de conditions climatiques défavorables (pluviométrie, diminution des crues).

Des approches et expériences intéressantes ont été menées (gestion des terroirs, aménagements pastoraux et gestion des pâturages, ...) pour améliorer la situation mais elles ont généralement eu des effets limités en raison notamment : i) de l'ampleur des déficits qui sont de plus en plus importants (explosion des effectifs, surpâturage et forte pression anthropique) et ii) des difficultés à intégrer la mobilité, mouvements saisonniers et transhumance transfrontalière.

Une des pistes de solutions est la promotion de mécanismes de gestion durable et concertée des ressources et la mise à contribution des complémentarités entre les espaces au-delà des frontières.

2. OBJECTIFS

Le Programme vise à «Promouvoir le développement des zones frontalières par l'exploitation rationnelle et concertée des ressources pastorales».

Le Programme vise les objectifs spécifiques suivants : (i) promouvoir le

développement du potentiel pastoral des espaces transfrontaliers ; (ii) préserver et gérer au mieux les ressources et équipements pastoraux ; (iii) appuyer le développement du partenariat pour la gestion et la prévention des conflits.

3. RÉSULTATS ET BENEFICIAIRES

Les résultats s'énoncent comme suit : (i) le taux de fonctionnement des pompes passe de 50% à 65% et le taux de dégradations des infrastructures d'hydraulique pastorale passe de 50% à 30% ; (ii) 30% des EPEM réalisés deviennent des sites de fixation de populations nomades structurées et participant aux activités de gestion durable des ressources pastorales ; (iii) les mécanismes et conditions de fixation (semi-sédentarisation) des populations nomades (transhumantes) sont identifiés et capitalisés.

Les bénéficiaires du Programme sont les agriculteurs, les pasteurs et agropasteurs, dans trois zones test correspondant aux diversités de situation de partage d'espaces entre éleveurs et agriculteurs et entre les types d'élevage de la région; pastoralismes transhumants et agro pastoralismes (semi sédentaires et sédentaires).

4. DURÉE, COÛT ET FINANCEMENT

La durée du Programme est de 48 mois et s'exécutera au cours de la période de 2009 à 2013. Le coût global s'élève à **1 milliards 984 millions de francs CFA** (chronogramme indicatif et détails des coûts en annexe 1 et 2).

Le projet peut être engagé sans études complémentaires autres que les études d'avant projet détaillées et d'exécution des infrastructures et aménagements.

Le programme sera financé par les Etats membres, les bénéficiaires et les partenaires au développement. Il est souhaitable que la totalité du financement extérieure soit obtenue sous forme de dons.

5. COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES DES AUTRES OIG ET DES ETATS

Dans le cadre de la solidarité communautaire (cf. objectif stratégique 1.4 du PER de l'UEMOA), il est prévu un programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union. Ainsi, six zones frontalières ont été identifiées (dont deux concernant la zone ALG à savoir celles du Burkina - Mali et Mali-Niger) pour intervenir dans les actions telles l'amélioration de pistes, les infrastructures et équipements socio-économiques et culturels, le renforcement des capacités, l'appui à la production, au stockage et à la commercialisation, etc.

Par rapport au programme PER, celui de l'ALG est un test beaucoup plus spécifique aux ressources pastorales. Cependant les deux programmes se complètent et participent au nécessaire renforcement de la solidarité communautaire en apportant

leur appui aux zones frontalières défavorisées dont le niveau de vie est largement en dessous de la moyenne communautaire.

Au niveau de la CEDEAO, le programme ECOWAP comprend une composante aménagements pastoraux qui viendra renforcer les actions futures de l'ALG.

Dans le cadre du programme d'investissements de l'ABN, il est prévu des actions de gestion de la transhumance transfrontalière entre le Bénin et les pays frontaliers (cf. action 196 du PI/ABN). L'expérience entre le Bénin et le Niger pourrait intéresser le programme de l'ALG relatif à l'espace frontalier Niger- Burkina. Ces programmes devraient se concerter dans la mise en œuvre et les leçons tirées des expériences de chaque programme seraient mutuellement bénéfiques.

6. MISE EN ŒUVRE

L'ALG sera chargée, avec les Etats, de la recherche de financements auprès de partenaires techniques et financiers et assurera la coordination de la mise en œuvre du programme en s'appuyant sur les services techniques étatiques.

Pour l'exécution du programme, l'approche stratégique envisagée est celle de la responsabilisation des bénéficiaires.

Une Unité de gestion du programme (UGP) sera mise en place et assurera la maîtrise d'œuvre au niveau de chaque Etat membre.

Mais la spécificité de la démarche doit résider dans la promotion de partenariats avec les collectivités et les organisations de producteurs et des contractualisations ciblées et opportunes selon les cas avec les prestataires de services ou des associations et organisations locales. Il s'agit, de créer par ce biais, une valeur ajoutée additionnelle et de garantir la pérennisation des actions mises en œuvre.

Le dispositif de suivi- évaluation sera mis en place sur la base des indicateurs objectivement vérifiables décrits dans le cadre logique du Projet (cf. annexe 3).

Le document de projet et les conventions de financement ainsi que le manuel de procédures d'exécution élaborés au démarrage de chaque projet, définiront les modalités spécifiques de suivi et d'évaluation, y compris celles d'audit et d'évaluation à mi-parcours.

Détails des coûts

Définition et quantification des activités	Unité	Quantité				Coût unitaire (million FCFA)	Coût total (millions FCFA)
		An 1	An 2	An 3	An 4		
1. Identification et caractérisation des complémentarités entre espaces							375
1.1 Études d'identification et de	nbre	3				45	135

	caractérisation							
1.2	Études de faisabilité technique d'investissements et d'équipements (4 études par zone)	nbre	6	6			20	240
2. Réalisation des infrastructures pastorales juxtaposées								1 200
2.1	Réalisation des travaux d'infrastructures de transhumance, commerce, santé, etc.	nbre		6	6		100	1 200
3. Développement de capacités locales et institutionnelles								315
3.1	Organisation, structuration et formation des producteurs bénéficiaires	forfait	1	1	1	1	60	240
3.2	Appui à l'identification et description d'actions ou de microprojets fédérateurs au bénéfice des producteurs (séminaires, ateliers, foires, marchés, voyages d'échanges, etc.)	forfait		1	1	1	15	45
3.3	Equipements et formations diverses	forfait		1			30	30
TOTAL								1 890
Gestion et Suvi-évaluation (5%)								94
TOTAL GENERAL								1 984

Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Objectif global</p> <p>Promouvoir le développement des zones frontalières par l'exploitation rationnelle et concertée des ressources pastorales.</p>	<p>Deux (2) sites par pays ont bénéficié de la mise en œuvre du programme</p>	<p>Rapports</p>	<p>Les Gouvernements poursuivent la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles concertées</p>
<p>Objectifs spécifiques</p> <p>1. Promouvoir le développement du potentiel pastoral des espaces transfrontaliers ;</p> <p>2. Préserver et gérer au mieux les ressources et équipements pastoraux ;</p> <p>3. Appuyer le développement du partenariat pour la gestion et la prévention des conflits.</p>	<p>Le potentiel pastoral des espaces transfrontaliers est mieux connu et équipé d'infrastructures d'intérêt commun ;</p> <p>60% des populations bénéficiaires perçoivent la nécessité de préserver les ressources et 30% des populations bénéficiaires mettent en œuvre des actions de préservation des ressources pastorales ;</p> <p>Chaque espace dispose d'un partenariat et d'un cadre de concertation et d'échange entre producteurs et tient des rencontres statutaires.</p>	<p>Enquêtes Rapport de suivi</p> <p>Enquêtes,</p> <p>Rapport de suivi</p>	<p>Les financements sont disponibles et les investissements sont conduits avec succès</p> <p>l'ALG dispose des moyens humains et financiers pour conduire des études et actions d'informations/formations</p> <p>La coopération régionale et décentralisée est effective et crée les conditions favorables</p>

--	--	--	--

Résultats par composante

	Résultats attendus / Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Composante 1	Identification et caractérisation de la continuité des espaces			
Résultat 1.1	Les études d'identification et de caractérisation des espaces sont réalisées	Etudes disponibles pour les 3 espaces frontaliers	Rapports techniques	Les financements sont acquis

Résultat 1.2	Des études techniques d'investissements sont réalisées	Études d'exécution et dossiers d'appels d'offres disponibles pour les travaux des 3 espaces frontaliers	Rapports, suivi	L'ALG dispose des moyens financiers et humains pour conduire les activités
Composante 2	Réalisation des infrastructures pastorales juxtaposées			
Résultat 2.1	Les investissements sont réalisés	Au moins 4 infrastructures d'intérêts communs sont réalisées pour chaque espace frontalier	Rapports, suivi	L'ALG dispose des moyens financiers et humains pour conduire les activités
Composante 3	Développement de capacités locales et institutionnelles			
Résultat 3.1	Des partenariats entre acteurs locaux sont opérationnels et des cadres de concertation des organisations de producteurs sont mis en place et sont fonctionnels.	-Au moins un (1) partenariat et un cadre sont effectifs par espace, -60% des organisations de producteurs bénéficiaires sont informés et perçoivent la nécessité de se concerter pour la gestion des ressources pastorales.	Enquêtes Rapports Compte rendu de réunion de concertation	L'ALG dispose des moyens financiers et humains pour conduire des activités d'information, sensibilisation et de formation des acteurs
Résultat 3.2	Des thèmes et des actions fédérateurs sont identifiés et mis en oeuvre (séminaires, réunions, foires, marchés, etc.)	50% des organisations de producteurs bénéficiaires participent l'exécution des actions (séminaires, réunions, foires, marchés, etc.)	Enquêtes, rapports	Les institutions nationales compétentes locales collaborent avec l'ALG Les PTF soutiennent les actions

